

---

# **ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Griffon d'arrêt à poil dur**

Taille : Moyenne.

Couleur de la robe : Gris acier avec taches foie.

Texture et longueur du poil : Rêche et dur avec sous-poil.

Corps : S'inscrit dans un rectangle; poitrine profonde bien développée.

Forme et attache des oreilles : De grandeur moyenne, arrondies, implantées dans la ligne de l'œil.

Forme et port de la queue : Poil dur sans frange.

Caractéristique unique : Sourcils et moustache bien accusés.

Pieds : Ronds et serrés.

---